



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Plan de féminisation
Union Nationale du Sport Scolaire
Septembre 2015



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Septembre 2015

Le plan de féminisation est devenu pour la première fois en 2013 une pièce obligatoire de la convention d'objectifs des fédérations sportives, affirmant ainsi l'engagement ministériel en matière de promotion et de développement du sport féminin.

A ce titre, l'Union Nationale du Sport Scolaire joue un rôle prépondérant dans l'accès aux pratiques sportives et aux responsabilités, dès l'entrée en 6^{ème}, et ce particulièrement vers le public féminin.

En lien avec les services de l'état et les collectivités territoriales, l'UNSS œuvre sur 2 axes en particulier :

- D'une part à partir de la multi activités, pour l'accès aux filles comme aux garçons à toutes les formes de pratique en permettant une offre la plus large et la plus attrayante possible
- D'autre part, en offrant une réelle ouverture vers le monde extérieur par l'apprentissage à la vie associative / Dossier « Jeunes Officiels » -juge, arbitre, coach, jeune dirigeante-

L'UNSS affiche dans son plan national de développement de nombreux outils et manifestations nécessaires à la concrétisation des actions en faveur de l'égalité et associe les élèves à de nombreux projets permettant alors à chacun(e) de participer à la construction d'une « *génération responsable* ».

L'acquisition des compétences et des connaissances sont en corrélation avec les 5 axes de travail énoncés dans le courrier du directeur des sports, Mr. Thierry Mosimann en date du 27 mars 2013 :

- Développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, notamment en faveur des féminines
- Féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées
- Féminisation de l'encadrement technique
- Féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement
- Promotion de la réussite des féminines dans le haut niveau

1) Vers une modernisation structurelle et prospective

1-1) Le plan national de développement du sport scolaire 2012-2016

L'adoption à l'unanimité du plan national de développement du sport scolaire engage l'UNSS dans plusieurs projets déclinés dans ses 100 propositions. Ainsi, trois propositions donnent des axes forts de développement :

- Proposition 31 :
Mixité souhaitée dans un maximum de sports jusqu'au niveau départemental, notamment en catégorie benjamins et minimes
- Proposition 44 :
Développer une formation UNSS axée sur l'offre sportive pour les filles
- Proposition 30 :
Viser la parité sur l'ensemble du programme « Jeunes Officiels, vers une génération responsable »

La mise en œuvre de ces propositions a d'ores et déjà permis la création d'outils fédéraux afin d'élargir l'offre de pratique pour les jeunes filles scolarisées.



1-2) Les instances de l'UNSS

Les statuts de l'UNSS rendent difficile l'imposition de la parité aux différentes instances, assemblée générale, conseil d'administration, conseils régionaux et départementaux, constitués à la fois de représentants désignés par leur propre institution, ou élus.

Toutefois, le double effet de l'engagement du directeur de l'UNSS à atteindre la parité en instances nationale ou déconcentrées et l'application des dispositions de la loi du 4 août ont conduit, pour le renouvellement des instances, à imposer à tous les échelons un objectif de parité 50%.

Les « élus des AS », seuls membres élus aux conseils départementaux et régionaux de l'UNSS sont répartis de la manière suivante :

- 33% de femmes aux conseils départementaux de l'UNSS
- 33% aux conseils régionaux de l'UNSS
- 30% à l'assemblée générale de l'UNSS
- 80 % au conseil d'administration de l'UNSS

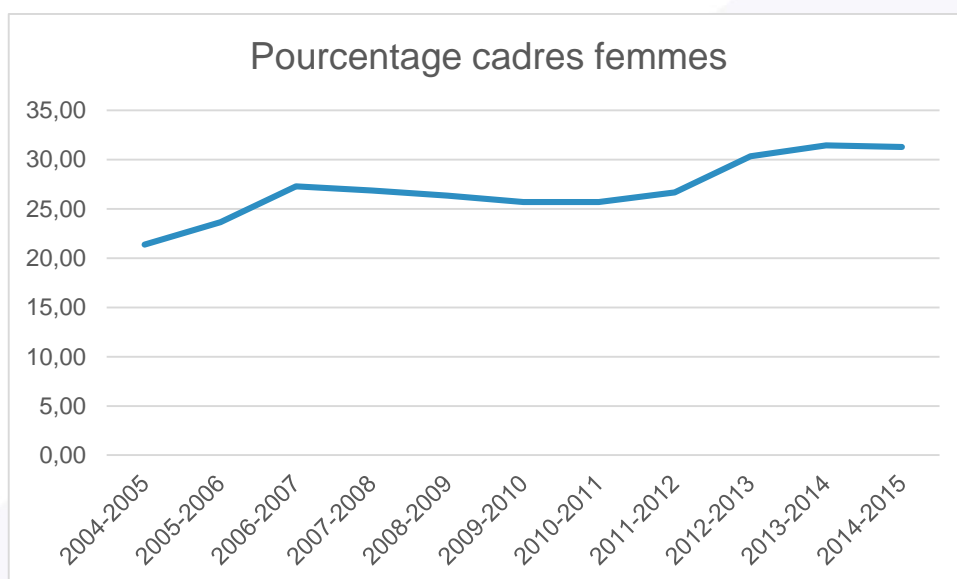
La parité en instance dirigeante de l'UNSS (50-50) devra être atteinte dès 2016 grâce à la mise en œuvre du plan de féminisation validé par la convention d'objectifs avec le ministère en charge des sports.

« Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et les engagements auprès de notre tutelle, les conseils départementaux et régionaux doivent être constitués en respectant un pourcentage d'au moins 50% de femmes. »

En conséquence des mesures énumérées, ces chiffres, plus que remarquables pour le conseil d'administration, seront en progression pour le renouvellement statutaire de 2016.

1-3) La GRH à l'UNSS

Le recrutement des cadres selon une procédure conventionnelle entre le ministère de l'Éducation nationale et l'UNSS a adopté une philosophie particulière depuis 2010. A niveau de dossier et de demande équivalente, le poste est confié à une femme.





UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

2) L'UNSS et la pratique des filles

2-1) Les filles pratiquantes à l'UNSS

L'UNSS est une fédération sportive particulièrement bien représentée sur le plan féminin. En effet, elle se situe en 4^e position en nombre de licenciées (424 510 licenciées pour 2014-2015 -contre 413 828 licenciées pour 2012-2013-, fédérations unisports et multisports confondues et en 3^e position des fédérations multisports.

Chaque sportive, de la 6^e à la terminale peut ainsi trouver sa place. Les filles représentent désormais plus de 40% des licenciés et espèrent bien s'offrir la parité dans les années futures.

D'une manière plus précise, si les filles occupent à l'UNSS une place de choix dans les activités artistiques telles que la danse chorégraphiée mais aussi battle hip-hop, la gymnastique artistique, acrobatique, rythmique, aérobic et le step, elles s'engagent aussi dans la natation, le basket-ball, le football, l'escalade, le volley-ball et le cross-country. Néanmoins, il serait réducteur de limiter la pratique des filles dans ce domaine. Dans certains cas, ce ne sont pas les types de sport et les stéréotypes de genre attachés qui limitent l'accès, mais bien la formule de pratique proposée et leurs contenus. En conséquence, l'UNSS s'est attachée à faire évoluer ses stratégies de développement et ses règlements sportifs.

2-2) Vers la modernisation de l'offre de pratique et de formation

La conduite du changement à l'UNSS via le plan de féminisation s'organise autour de deux grands outils :

- La commission nationale « Filles, sport et mixité » co-présidée par Nathalie Dechy et Muriel Hurtis. Créée en janvier 2012, elle définit les offres pertinentes pour le public féminin scolaire et analyse l'évolution des pratiques
- L'aide aux projets de développement de la pratique sportive féminine mais aussi de la responsabilisation doit permettre aux nombreuses associations sportives de disposer d'un support pour accompagner toutes les initiatives
- La labellisation « AS égalité » pour les associations sportives. La commission « Filles, sport et mixité » a permis la labellisation des associations sportives par l'attribution d'une dotation (69 AS labellisées en 2015 contre 23 en 2013). Cette distinction vise à reconnaître et encourager les associations sportives « conjuguées au féminin » pour aller vers plus de mixité. Ainsi, élèves, parents d'élèves, cadres de l'UNSS, enseignants, membres des fédérations et d'associations particulièrement investies sur ce sujet, ont pu proposer des solutions concrètes et innovantes.

La création dans chaque région d'une commission académique « Filles, sport et mixité » reste une perspective importante pour l'année 2015-2016.

Par ailleurs, la publication du livret « l'association sportive scolaire conjuguée au féminin » sera une priorité dans la mise en œuvre locale du plan de féminisation.

Enfin, la création chaque année d'un événement phare (Ex : colloque « AS égalité » en mars 2015 au CNOSF) permet la reconnaissance du travail effectué par les Associations Sportives et la mise en valeur de nombreux projets innovants sur l'ensemble du territoire.

2-3) Une mise en œuvre effective : l'évolution des règlements sportifs de l'UNSS

Au-delà des orientations stratégiques formalisées par la commission nationale et l'influence du label « AS égalité » sur les pratiques des enseignants d'EPS animateurs de l'association sportive, l'UNSS a souhaité mener le changement dans le cœur même de son action : l'organisation et le développement du sport à l'école.

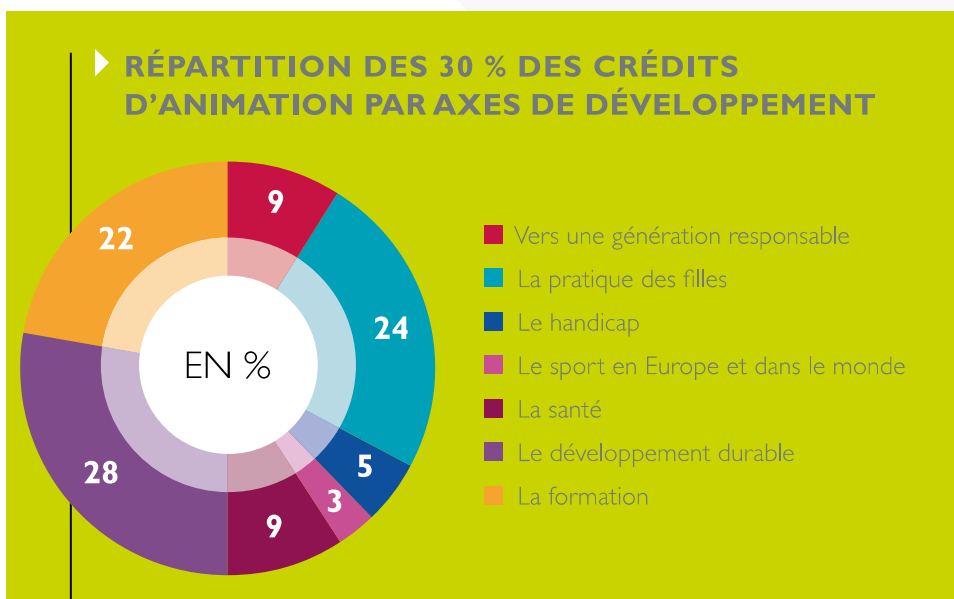
En conséquence, les règlements sportifs ont modifié depuis deux ans les conditions de la pratique des filles. Aujourd'hui, l'obligation réglementaire de mixité est actée dans 28 sports (dont cinq paritaires). La parité est imposée dans quatre sports.

Chaque commission mixte nationale (instance de décision sportive avec les fédérations délégataires) est tenue désormais d'aborder la question de la pratique des filles et de la responsabilisation.

2-4) Des moyens fléchés

L'évolution administrative de l'UNSS depuis 2010, notamment sur le dialogue de gestion direction nationale/services déconcentrés, a permis le fléchage d'une partie des crédits d'animation par axe de développement. Ainsi, la direction nationale impose le fléchage local de 30% des crédits d'animation. Le développement de la pratique sportive des filles représente en 2014, 24% du fléchage (cf. graphique 3).

Graphique 3



En conséquence, les services déconcentrés de l'UNSS doivent développer de manière concrète des actions à destination des filles scolarisées. Alors qu'en 2011-2012, plus de 150 actions en direction des filles ont été réalisées par les services déconcentrés de l'UNSS sur tout le territoire, 2014-2015 a vu ce nombre doubler.

3) Des engagements opérationnels

3-1) Augmenter la prise de responsabilité des filles

La circulaire sur le développement du sport scolaire publiée le 2 septembre 2010¹ permet la nomination d'un(e) vice-président(e) élève. L'UNSS, à travers son programme « Jeunes Officiels, vers une génération responsable » et la formalisation d'un diplôme de Jeune dirigeant(e), favorise l'engagement des jeunes filles sur le terrain du sport et de la prise de responsabilités. Ainsi, l'UNSS participe non seulement à l'émergence des pratiques sportives, mais aussi à l'accès au statut de jeune dirigeante pour les jeunes filles actives de l'association sportive.

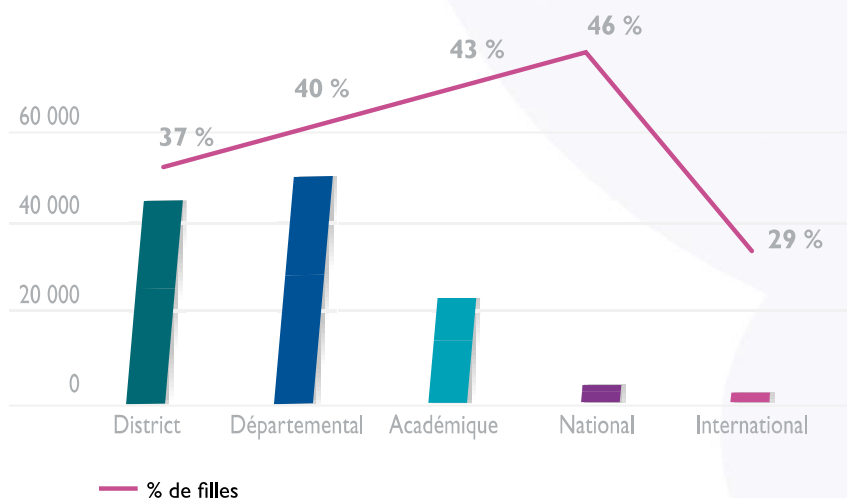
Dans la continuité, la formation et la certification des filles aux rôles d'arbitre et de juge tiennent une place importante dans la stratégie d'accès aux responsabilités. La répartition garçons-filles des Jeunes Officiels arbitres/juges pour 2014-2015 est de 38 127 certifications pour les filles et 51 611 certifications pour les garçons.

¹ Circulaire n°2010-125 du 18 août 2010, *Bulletin Officiel* n°31 du 2 septembre 2010.



Graphique 4

► RÉPARTITION DES JO 2011-2012 PAR NIVEAU ET % FILLES



La différence par rapport au taux de filles parmi la totalité des licenciés (40,07%) nous impose un objectif, une formation en direction des filles. Les commissions régionales et la commission nationale des Jeunes Officiels devront proposer des solutions dans le cadre du plan de féminisation s'appuyant sur les préconisations de la commission nationale « Filles, sport et mixité ».

3-2) Le projet « Mon Euro 2016² », pratique féminine du Football

La Fédération Française de Football et l'Union Nationale du Sport Scolaire ont pérennisé l'opération « le Football des princesses » dans les collèges et lycées. Ce projet, lancé en 2012 a permis de fortement développer et mettre en lumière la pratique féminine du football et du futsal à l'UNSS. Le futsal est d'ailleurs l'activité qui a le plus progressé en termes de licenciées filles depuis 2012.

En s'appuyant sur l'UEFA Euro 2016, le programme éducatif « Mon Euro 2016 » poursuit ce développement de la pratique féminine dans tous les collèges et lycées de France. Ce programme remplace « le football des princesses » ; il est maintenant mixte et non plus exclusivement féminin.

La convention multipartite « football à l'Ecole » signée par le Président de la République, François Hollande, le 4 mai 2014 (MEN FFF MVJS UNSS USEP) prévoit de :

- proposer des dispositions pédagogiques particulières permettant la pratique effective des filles dans le second degré
- favoriser l'organisation et la participation des élèves, notamment des filles en adaptant si besoin les rencontres sportives et les compétitions organisées par (...) l'UNSS

Ainsi, depuis septembre 2014, le projet « Mon Euro 2016 » a déjà mobilisé plus de 1000 établissements sur l'ensemble du territoire.

² L'appellation « Mon Euro 2016 » remplace l'appellation « football des princesses » créée par la FFF.



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Une association sportive collège, catégorie benjamine/minime, ou une association sportive lycée, s'engage à :

- Organiser un événement sportif football-futsal favorisant la mixité et l'implication de chaque élève (joueurs, observateurs, organisateurs, reporters, photographes)
- Réaliser une vidéo promotionnelle de 3 minutes sur le thème « Valeurs, Europe et Football », mettant en scène la mixité de pratique
- Utiliser les contenus de formations mis à disposition

Toutes les équipes des associations sportives des collèges, catégories benjamines, minimes et lycées, composées d'au moins cinq joueurs et joueuses peuvent s'inscrire. Les filles doivent être licenciées à l'UNSS.

Formation

Lors des championnats du monde scolaire de football 2013 de Bordeaux, le forum international « Education & Sport » créé en 2012 par l'UNSS a traité sur deux jours la thématique du football et des femmes.

En parallèle, la formation continue de soixante enseignants d'EPS de toute la France sur la même thématique a permis de formaliser des méthodes d'enseignement cohérentes et efficaces pour le développement du football féminin dans les associations sportives scolaires.

Depuis septembre 2013, 600 enseignantes d'EPS ont été formées au mode d'entrée dans la pratique football/futsal avec leurs élèves.

3-3) Les Jeux Internationaux de la Jeunesse

Événement phare du protocole d'accord UNSS-AEFE, les Jeux Internationaux de la Jeunesse ont été créés en 2011. Entre challenges culturels et sportifs, la composition des équipes a été obligatoirement mixte dès la première édition.

En accord avec l'AEFE, cette règle est officiellement inscrite dans le cahier des charges des Jeux Internationaux de la Jeunesse. Les équipes sont ainsi obligatoirement composées de 3 garçons et 3 filles. Cet événement réunit plus de 20 pays différents chaque année.

Trophées Filles en Or – UNSS

Depuis 2015, l'UNSS a instauré le trophée « Filles en Or UNSS » qui récompense 3 filles à l'issue de la saison de cross-country, activité majeure, culturellement ancrée dans le paysage éducatif et sportif français et remarquable en terme de mixité de pratiquants.

Ces trophées sont remis le jour du championnat de France UNSS de cross-country.

3 filles de l'ensemble du territoire sont ainsi récompensées nationalement prenant en compte les résultats sportifs et leur rayonnement au sein de la vie associative de leur établissement.

Des trophées « Filles en Or –UNSS » existent également au niveau académique et départemental.

3-4) L'organisation de temps forts

L'année 2015 a vu l'organisation d'un colloque « **AS égalité** » regroupant au CNOSEF de nombreuses AS représentant 17 académies et récompensées par leur capacité à innover sur le dossier développement de la pratique sportive des filles et de la responsabilisation.

Création de 3 trophées à destination d'Associations Sportives qui ont mis en avant une évolution significative sur les trois dernières années :

- Trophée "Pour un sport scolaire ambitieux"
- Trophée "Pour un sport scolaire ancré dans les territoires"
- Trophée "Pour un sport scolaire démocratique et accessible"

Les lauréates étaient issues des académies de Besançon, Montpellier et Versailles.



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

4) Les perspectives 2015-2017

Dans le cadre du plan national de développement du sport scolaire 2012-2016, l'UNSS définit plusieurs perspectives de progression en lien avec la stratégie du plan de féminisation décrit :

- La déclinaison dans chaque académie de la commission nationale « Filles, sport et mixité »
- La publication du livret « l'association sportive conjugée au féminin »
- L'organisation d'un Forum en 2016 « AS égalité » dédié à la pratique sportive des filles
- L'obligation de mixité dans cinq sports supplémentaires
- Le soutien à la labellisation « AS égalité » via un fonds dédié (existe depuis 2013)
- Le soutien financier aux formations locales des enseignants d'EPS autour de l'action « Mon Euro 2016 » et plus largement des formations pour favoriser la pratique des filles
- Participation aux 24h du sport féminin en 2015 sur le Cross national UNSS avec 3 trophées « Filles en or » et aux « 4 saisons du sport féminin » en 2016, les trophées étant renommés « Trophées Camille Muffat » en mémoire à la nageuse disparue présente à la 1^{ère} édition en 2015
- Création et animation d'un réseau dédié à la thématique